

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 5 (1902)  
**Heft:** 226

**Artikel:** Le linceul du Christ et la science  
**Autor:** Gaux, J. De  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251617>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rétablie la religion catholique à Franquemont et qui s'y est maintenue jusqu'à nos jours.<sup>2)</sup> C'est ainsi que ce bon peuple de la seigneurie de Franquemont, sur les deux rives du Doubs, conserva l'antique foi de ses pères, après bien des luttes, des tracasseries et des souffrances de toutes sortes<sup>3)</sup>

La paroisse de Soubey eut aussi quelques réformés qui vinrent s'établir aux Verreries en 1661. Cette localité comprenait alors une vingtaine d'habitations groupées autour de l'usine. La plupart des ouvriers étaient protestants. Le Chapitre de St-Ursanne leur fit donner une mission, en allemand, par les Pères Capucins. Elle eut un plein succès. Une croix monumentale, portée de Soubey, sur les épaules de quatre jeunes gens, y fut plantée solennellement. Les quelques protestants qui y demeurèrent encore disparurent quand, avant 1700, l'industrie du verre cessa en ce lieu.<sup>4)</sup>

Après la mort de Claude de Franquemont la seigneurie avait été administrée par des châtelains au nom de l'évêque de Bâle. Quoique les revenus de ce petit Etat fussent bien minces, il était recherché par plus d'une noble famille, parce qu'il conférait à son possesseur les apparences de la souveraineté. Un seigneur, Girard d'Aroz, demanda à Philippe de Gundelsheim, prince-évêque de Bâle, l'investiture de ce fief. L'évêque y consentit le 10 juillet 1532. Les habitants prièrent serment de fidélité à leur nouveau seigneur, selon les traités et après que le seigneur eut juré également sur les Évangiles qu'il leur confirmait leurs franchises et coutumes. Cinq ans après Girard d'Aroz vendit sa seigneurie au chevalier Nicolas de Gilly. Celui-ci était gentilhomme de la maison de l'empereur, conseiller impérial, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne auprès des Ligues suisses. Il désirait être seigneur d'un Etat indépendant. La vente eut lieu le 14

2) Quiqueret, dans son livre « des Institutions » dit que le peuple de Goumois tua le ministre luthérien et qu'on montre encore la pierre où il aurait été massacré. Nous n'avons pu trouver nulle part les preuves de ce prétendu meurtre qui n'est qu'une production de l'extrême imagination de l'historien, très coutumier de ces sortes de faits.

3) En 1802, toute la partie de la paroisse de Goumois, située sur la rive gauche du Doubs, fut réunie à la paroisse des Pommerats, par Sauvire, évêque de Strasbourg, du consentement de Napoléon I.

4) Histoire de St-Ursanne par Mgr Chèvre.

gare du chef-lieu du Var Barthélémi, l'ancien serviteur de M. Mirhson.

Le domestique, informé de la venue de l'ingénieur par le notaire de la famille, avait tenu à recevoir lui-même l'héritier de son maître, afin de lui donner quelques explications « obligatoirement nécessaires », disait-il, pour que M. Calvignac fut renseigné sur la colère des autres neveux du décédé.

— Ils ont tort de m'en vouloir, dit l'ingénieur ; j'ai été moi-même étonné des volontés et des derniers désirs de mon oncle... Je suis prêt à leur faire des propositions qui leur prouveront que je ne suis pas un « marchand d'éclus », comme ils le prétendent.

— Ah ! m'sieur, reprenait Barthélémi, je savais bien, moi, que vous auriez tout !... Té ! c'est-il pas juste qu'on donne à ceux qu'on aime ?... J'ai 2.000 fr., moi, m'sieur ; eh ben ! c'est Giraud mon *filieu* qui les aura, je ne m'en cache pas... J'avais compris que c'est vous qu'hériteriez, m'sieur Louis, parce que feu mon maître disait toujours, en parlant de vous : « Il n'y a

avril 1537. Il acheta donc la seigneurie pour 900 écus d'or au coin du soleil, en réservant les droits de l'évêque de Bâle, dont la seigneurie de Franquemont était une mouvance. Etant alors à Lucerne, il chargea Mercurin de Jaillon, son parent de prêter hommage en son nom à l'évêque de Bâle. Dans sa procuration, rédigée et datée de Lucerne, Nicolas de Gilly prend le titre de dominus de Marnol, Allypierre, Bermont, Aquilla, Crilla etc... *eques auratus, conciliarus et orator cas : Majestatis apud dominos Helvetios.*

L'évêque de Bâle ratifia la vente de ce fief, le 13 avril 1538, et en donna l'investiture au pétitionnaire le jour suivant, sous la réserve que l'acquéreur et ses héritiers retiendraient ce fief uniquement de l'évêque de Bâle.

Nicolas de Gilly, ayant rempli habilement ses fonctions d'ambassadeur auprès des Suisses, fut récompensé par l'empereur Charles V magnifiquement. Satisfait des services que lui avait rendus ce seigneur, l'empereur ratifia l'investiture faite par l'évêque de Bâle, de la terre de Franquemont. Bien plus il érigea cette seigneurie en baronnie, en 1538. A peine en possession de son petit Etat, Nicolas de Gilly voulut prendre les allures d'un souverain indépendant. Il fit frapper monnaie au coin de ses armes.<sup>1)</sup> En confirmant les franchises de ses sujets, il leur fit admettre que les appels se feraiient devant lui ou son délégué et non plus à la cour de l'évêque de Bâle.

(A suivre).

## Le linceul du Christ et la science

Dans sa séance du 21 avril l'Académie des sciences à Paris a consacré la plus grande partie de sa séance à la *démonstration scientifique de l'authenticité de l'image du Crist sur le saint Suaire de Turin*. Le travail présenté par M. Yves Delage, professeur à la Sorbonne, au nom de Paul Vignon, son préparateur, avait pour titre : « Empreintes produites sur un linceul par des émanations provenant d'un cadavre. »

M. Delage a rappelé d'abord que le saint Suaire de Turin est une pièce d'étoffe de lin, longue de 4 m. 10, large de 1 m. 40, qu'elle est jaunie par le temps et qu'elle est connue en

1) Ses armes étaient un chêne déraciné debout.

que lui qui travaille, mon enfant, il n'y a que lui qui pioche, qui a du nerf et du cœur ; je le récompenserai !... »

Il ajoutait encore : « Ces deux gamins me bravent en se rengorgeant d'une manière que ça en fait pitié ; ils s'en mordront les doigts. Barthélémi ; mais ce sera trop tard. Ça voulait bien dire, m'sieur, que vous y auriez tout !... Té ! c'est juste, moi je trouve !... »

M. Calvignac réfléchissait.

Son parti fut bientôt pris.

Comme il ne voulait séjournier en France que juste le temps nécessaire par les opérations relatives à la succession, il se rendit directement chez son notaire, accompagné par Barthélémi.

Il apprit dans le cabinet de l'homme d'affaires que les neveux de M. Mirhson avaient l'intention de plaider, plutôt que d'abandonner un héritage qui leur revenait, disaient-ils, à chacun par tiers.

Bref, après huit jours de discussions, de débats, de propositions transmises par l'homme conciliant auquel M. Calvignac s'était adressé,

Europe depuis 1353. Ce saint suaire est très rarement retiré de la châsse qui le renferme. Mais il a pu être photographié en 1898 et c'est sur la reproduction de ces photographies qu'ont été faites les études de M. Paul Vignon.

Il y a d'abord un fait évident : les images du saint suaire sont en négatif. En prenant le négatif de ce négatif, on obtient une épreuve positive qui représente un corps admirablement proportionné et une figure d'une frappante beauté.

La première idée qui vient à l'esprit, dit M. Delage, en présence des images du Saint Suaire, est qu'il s'agit d'une peinture. Mais cette idée, ajoute-t-il, doit être écartée pour plusieurs raisons. D'abord, aucun artiste du XIV<sup>e</sup> siècle n'aurait pu exécuter une œuvre aussi parfaite au point de vue anatomique. Et puis il faut tenir compte du réalisme impeccable qui impressionne jusque dans les moindres détails. Tandis que les peintres anciens et même modernes, quand ils représentent les gouttes de sang dé coulant de la couronne d'épines, les font semblables à des gouttes qui tombent d'une certaine hauteur, ici on voit les gouttes de sang contourner une ride, puis s'étaler et s'éteindre.

La place des clous est au poignet sur le saint Suaire et non au milieu de la main comme on le représente sur les peintures.

Les marques de la flagellation ne ressemblent pas non plus à celles des tableaux. Elles convergent toutes vers la même direction, celle du bras du bourreau. Leur extrémité est nettement marquée par une ecchymose dont la forme correspond à celle du bout métallique qui était fixé à l'extrémité des lanières destinées à la flagellation.

Enfin la plaie du côté est à gauche, sur le saint Suaire, parce que les empreintes font passer les détails d'un corps de la droite à la gauche.

Pour toutes ces raisons et aussi à cause de la nudité complète du corps, inconvenance qu'aucun peintre ne se serait permise, on peut être certain qu'il ne s'agit pas d'une peinture.

M. Paul Vignon s'est posé la question suivante : comment un cadavre placé dans un linceul peut-il déposer son image, sur le linceul, avec des détails aussi précis ? Après de longues recherches il est arrivé à résoudre cette question. Si l'on enveloppe immédiatement après la mort le cadavre d'une personne qui a souffert, de linge imprégnés d'une mixture d'huile et d'aloès, la mixture prend une teinte rougeâtre identique à celle qu'on voit sur le saint Suaire.

La teinte rougeâtre est produite par la décomposition de l'aloès au moyen des vapeurs

les deux récalcitrants acceptèrent enfin chacun 50.000 fr. que leur abandonna l'ingénieur.

Quelques télégrammes s'échangèrent entre Louis et sa femme sur le parti à prendre pour Barthélémi, car une somme annuelle de 200 fr. devait lui être versée, si M. Calvignac ne le prenait pas à son service. Quelques jours plus tard le vieux serviteur montait sur la *Mauresque*, en même temps qu'il entrait au service de M. Louis Calvignac.

Pendant l'absence de l'ingénieur, Renée n'oublia pas la pauvre Yamina, qui, sans elle, aurait succombé sous les brutales cruautés d'Abdallah.

Mme Calvignac n'était pas revenue dans la dachkra depuis l'inhumation de Melkhir, lorsqu'elle s'éveilla un matin anxieuse et tourmentée.

Elle avait eu la nuit des cauchemars affreux, et le chant d'un oiseau nocturne, désiant par ses cris sauvages et aigres les ténèbres, ajoutait encore à ses terreurs tout un échaudage de tristesses qui la faisaient souffrir horriblement.  
(La suite prochainement.)

ammoniacales provenant elles-mêmes de l'urée que renferme toute sueur fébrile.

Pour que l'expérience réussisse, il faut certaines conditions nécessaires : qu'il y ait eu suers et que les linges imbibés de la mixture soient appliqués tout de suite après la mort avant que la sueur se soit évaporée ou ait été enlevée par des lavages ou de toute autre façon. Il faut aussi que le corps ne reste pas assez longtemps dans le linceul pour se décomposer.

Se basant sur toutes ces constatations, on peut affirmer que le saint Suaire de Turin représente bien l'empreinte d'un homme dans la force de l'âge, crucifié, fligelé, couronné d'épines, percé au flanc, enseveli immédiatement après sa mort dans un linceul imbibé d'aloes et d'huile, comme on le faisait seulement en Judée il y a dix-neuf siècles, et où il n'est resté que quelques jours. Et quand on voit les photographies de ces empreintes, qu'on considère la noblesse et la majesté de ce visage, on ne peut douter que ce soit là l'image du Christ.

D<sup>r</sup> J. DE GAUX.

## Menus propos

*Un millionnaire.* — D'un côté il est agréable d'être millionnaire, ou tout au moins « centimillionnaire », si nous osons nous exprimer ainsi. Mais, d'autre part, cette médaille, comme toute autre, a bien son revers. Le célèbre américain Vanderbilt possède un château, et a coutume de s'y rendre en automobile. Sur la route se trouve un village, que le richissime Yankee doit traverser chaque fois.

Un jour, le teuf-teuf frôla un mulet. Arrêt de la voiture et jérémades du propriétaire de la bête qui, peu après, s'en allait ravi, ayant reçu comme indemnité cent dollars.

L'aventure s'ébruita, et le lendemain M. Vanderbilt trouvait sur sa route de nombreuses bêtes à poil et à cornes, d'aspect minable.

L'une des bêtes fut — le diable aidant sans doute — tamponnée par l'automobile. Nouvelles jérémades et nouvelle indemnité. Le procédé était généreux, mais dangereux. M. Vanderbilt en fit la cruelle expérience. La route se peupla de bestiaux de rebut qu'il eut désormais toutes les peines du monde à éviter. En désespoir de cause, M. Vanderbilt alla faire de l'automobile ailleurs.

Ce qui prouve que, si les capitalistes oppriment le pauvre peuple, celui-ci le leur rend bien quelquefois.

*A lire.* — Voulez-vous lire le rapport sur l'Exposition de 1900 ? Ce rapport — ou plutôt cette collection de rapports — est actuellement sous presse à l'Imprimerie nationale à Paris. Il comprend cinquante volumes in-octavo. Le nombre des pages est de quarante mille !

Enfin, il y aura encore de beaux jours pour les acheteurs de vieux papiers !

*La lumière bleue.* — Un savant russe pense avoir découvert que la lumière bleue constitue un anesthésique puissant. Il se fait fort de pratiquer des incisions à la lueur d'une lumière électrique disposée derrière un écran bleu sans que le patient éprouve la moindre douleur.

Un autre savant, Autrichien celui-là, prétend, à l'aide des rayons bleus, agissant comme des rayons X, terrasser enfin la tuberculose. Le bacille de cette maladie qui, paraît-il, n'aime pas le bleu, éprouverait à son contact un malaise voisin de l'anéantissement.

Puissent ces théories ne pas être des contes bleus !

\* \* \*

*Nouvelle découverte.* — Quand on voyage en chemin de fer, comment téléphoner de son compartiment ? Nous n'avons jamais pensé à cela. Les Américains y ont pensé, eux, et ont imaginé une chose très simple.

Sur certaines lignes, des appareils téléphoniques ont été disposés dans les wagons. À l'arrivée des trains dans les principales stations, les appareils seront reliés avec les postes téléphoniques locaux et la communication sera coupée trente secondes avant le départ.

Vous verrez que les Yankees inventeront un truc pour téléphoner pendant que les trains marcheront.

\* \* \*

L'Académie française a fait l'autre jour quelque chose de chic : elle a admis le mot « chic ».

« Chic » jusqu'à présent n'était pas assez chic pour les académiciens, qui sont des gens chics.

Après une discussion immortelle, les immortels ont ouvert la porte de leur dictionnaire à ce monosyllabe expressif, qui court depuis si longtemps les rues sans pouvoir s'abriter sous la coupole.

Le mot est admis dans son double sens, celui qui se rapporte à l'élégance, et celui qui exprime l'improvisation : « faire le chic. » Mais, si le terme est désormais consacré, aura-t-on du plaisir à s'en servir encore ?

\* \* \*

*Chez les pompiers.* — Il y a lieu de citer l'une ou l'autre des réformes introduites dans le matériel des sapeurs-pompiers de Paris.

On vient d'adopter, notamment, un nouvel appareil dit « frein-descendeur », destiné au sauvetage des personnes en danger. Ce frein-descendeur se compose d'une longue corde — 25 ou 30 mètres environ — à l'extrémité de laquelle se trouve un petit mousqueton mobile qui s'adapte à une ceinture en cuir que l'on place sous les bras et les jambes de la personne à descendre. Un mousqueton-frein est suspendu à la ceinture de feu du pompier afin de régler la descente de la personne pour que celle-ci ne se heurte pas aux accidents d'architecture de l'édifice incendié.

Il est à noter qu'à la caserne de la rue Malar, tout marche à l'électricité. Ce poste fut beaucoup visité pendant l'Exposition par de nombreux officiers de pompiers étrangers, mais son installation, depuis lors, a encore reçu des perfectionnements. Désormais, ce poste modèle de pompiers comprend un fourgon électrique, une pompe électrique et une échelle que l'on manie également au moyen de l'électricité.

\* \* \*

Décidément l'Amérique est bien le seul pays du monde où les artistes puissent, en quelques semaines, faire fortune. Kubelik, un jeune virtuose de l'archet, hier encore inconnu ou à peu près, vient d'être sacré le plus grand violoniste du siècle par les dilettantes du pays des dollars. Ils ne lui ont pas seulement décerné un vain titre ; ils l'ont couvert d'or, ce qui est une manière très américaine de témoigner à quelqu'un son admiration.

Kubelik s'embarque, ces jours-ci, à New-York pour l'Europe, rapportant dans son portefeuille 580,000 francs, — soit plus d'un demi-million, — en chèques et en greenbacks, les billets de banque de là-bas. Il rapporte également de sa tournée cinq grandes caisses pleines d'objets précieux, d'or et d'argent, cadeaux de ses admirateurs et qu'on évalue à 60 ou 40,000 dollars.

Son « petit bénéfice » par concert a été de 12,000 francs en moyenne. Le fameux Padewski n'a qu'à bien se tenir !

## Bibliographie

*La Revue franco-suisse* dont le premier numéro vient de paraître a pour but de servir de lien, de moyen de communication entre les nombreux Français vivant sur le territoire de la Confédération et de maintenir et de resserrer encore s'il est possible les excellentes relations qui unissent les citoyens des deux républiques suisses.

Voici le sommaire du premier numéro : Les relations commerciales franco-suisses ; Communications officielles ; Paysage bernois (illustration) ; Informations diverses ; Les Français à l'étranger (Suisse et autres pays) ; Un club français à Londres ; comptes rendus ; Patrons et ouvriers aux Etats-Unis (A. Chossat) ; Variété ; L'Helvétie ; Science dramatique (V. Dasproni).

Le numéro 2 contiendra une importante communication officielle du ministère de la guerre français, de nature à intéresser les jeunes gens appelés à faire leur service militaire.

Les abonnements pour la Suisse sont reçus place de l'Ours, 29, Berne.

## LETTRE PATOISE

*Dâ lai Côte de mai.*

Enne boënnne fanne de C. s'en feut in djo de maîtrchie de Poraintru troyay le médecin po son hanne qu'était malaite, que n'avay pu d'appétit. I ne iy comprends pu ran dié-té à docteur ; voici quéque temps que notre Djoset ne maindige pu : Ay là, tchuitôl le soi, adgitay comme s'ay l'avay les ennemis. Ay voit des mâgeons que brealunt. Ay voit des pétés diailes tchaitenay aimont les poteaux di téléphone ai peu djotay tchu les toits. Lai neu, ay lé pavou des gendarmes, ay crait aidé qu'on veut veni le pare. Eh, mai paure fanne, répondé le docteur, ay boït lai gotte, votre hanne, n'âce point ? — Oh in pô, ay en fâ tots les djo ses doux litres. — Oh bin, cä bien simple. Ay lé le *délirium tremens*, ce n'â que colî ; dites-iy de léchie lai gotte d'enne san, ay peu ay veut revoiri di djo à lendemain. — Lai fanne rantré ay lotâ. En aîravint à vlaideg elle rencontré enne de ses comères que iy demandé co que le médecin avay dit de cte malaïdie. Lai fanne y réponjé : ai mé dit aivo son français de chire « il a le derrière trop mince ». Elle l'avay mä compris. Colî se peut : elle n'avaype appris le laitin :

*Stu que n'âpe de bôs.*

## Etat civil

### LES BREULEUX.

*Mois de Janvier Février et Mars 1902.*

#### Naissances.

*Janvier.* — Du 3. Donzé Marc Camille, fils de Jules et de Lucine née Chaboudez, aux Breuleux. — Du 12. Baume Jeanne Marie, fille de Numa et de Marie née Paratte, aux Ravières. — Du 13. Kempf Jeanne Marguerite, fille de Louis et de Maria née Froidevaux, au Cerneauveusil. — Du 15. Gerber, enfant mort née, fille de Arthur, et de Maria née Reichen, au Cerneauveusil. — Du 17. Baume Marc Antoine Henri, fils de Aurélien, et de Emilia née Aubry, aux Breuleux. — Du 24. Bügli Louise Maria, fille de Jean et de Maria née Froidevaux aux Fonges. — Du 28. Boillat Charles Paul, fils de Lucia née Juillerat au Cerneauveusil.